



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024
Convocation du : 22 mai 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGUE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

DE24.041

FINANCES
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
EXERCICE 2024

Autorisation - Approbation

(38)

Diverses demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées par les associations pour l'année 2024.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Proposé 2024
6745/01	- Bel Age / Journées Bonheur*	6 000 €
	- Vivat / OGEC ECA Saint Jude	2 576 €
	- Société Municipale de Gymnastique / Formations	1 000 €
	- Amicale du Personnel Communal / 50ème anniversaire	5 000 €
	- Choral Armentièresois / Intervention sur un piano Kawai	480 €

** le montant de 6 000 € correspond au coût moyen de 2 000 € par « Journée Bonheur ». Si à l'origine ce dispositif était assuré en partenariat avec le tissu associatif local, il est aujourd'hui exclusivement organisé avec l'association Bel Age. A ce titre, il convient de le faire évoluer en subventions exceptionnelles qui seront allouées après remise des justificatifs financiers.*

(subventions débloquées sur présentation de factures, ajustées en conséquence, mais plafonnées au montant indiqué)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

N'ont pas pris part au vote :

Pour Le Vivat : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Secrétaire de Séance

Pour le Président conforme,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille